



Un parc national, pour quoi faire ?

Les missions prioritaires confiées par l'Etat à un parc national sont de :

- **protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager de son territoire.** Chaque parc national est constitué de deux zones : le « cœur » du parc est celle dans laquelle s'exerce une réglementation de préservation que le parc national doit veiller à faire respecter.

Et dans le Parc national des Cévennes ?

Les activités de pleine nature sont réglementées dans le cœur. La randonnée non motorisée - pédestre, équestre et à vélo - est privilégiée comme mode de découverte douce du territoire. Riche de 8 GR et de 300 sentiers de promenade-randonnée, le territoire propose ainsi 5 000 km de sentiers balisés. Le hors piste est interdit aux vététistes et fortement déconseillé aux randonneurs pédestres.

- **accueillir et sensibiliser tous les publics** à ces richesses et à leur fragilité, éduquer notamment les enfants au développement durable ;

Et dans le Parc national des Cévennes ?

Le Parc national organise depuis 1992 le Festival nature, une programmation annuelle d'environ 500 animations, offertes par le Parc, et qui se déroulent partout sur le territoire. Ces animations s'adressent aux adultes comme aux enfants, aux habitants comme aux visiteurs du territoire. Un festival riche et varié ! Petites randonnées, balades naturalistes ou contées, ateliers de savoir-faire, expositions, conférences, veillées ...

- **contribuer au développement économique du territoire** en favorisant des activités respectueuses du patrimoine et en impliquant les populations et les collectivités dans des projets de développement durable - notamment dans « l'aire d'adhésion » avec les communes qui auront adhéré à la charte du Parc.

Et dans le Parc national des Cévennes ?

L'artisanat est une activité importante. Le Parc national soutient notamment la filière pierre sèche depuis une quinzaine d'années. Il a aidé à la constitution de l'association des Artisans bâtisseurs en pierre sèche et à la reconnaissance de leur savoir-faire aux plans national et européen. Il subventionne de nombreux travaux de restauration d'ouvrages en pierre sèche – habitations, murets, ponts, calades... , ce qui contribue largement à la préservation du patrimoine bâti.

